



ARRÊTÉ N° 197/2024

Circulation Interdite sauf Riverains Rue Adrienne Bolland Du 27 au 29 Novembre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Véolia en date du 18 Novembre 2024 d'interdire la circulation rue Adrienne Bolland pour la réalisation d'un branchement eau potable.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement en eau potable, la circulation sera interdite sauf riverains rue Adrienne Bolland du 27 au 29 novembre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise VEOLIA.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VEOLIA.

Fait à QUÉVERT, le 21/11/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

